JOUR DE CARENCE
DANS LA FONCTION PUBLIQUE
L'abrogation, c'est pour maintenant !

Considéré comme socialement injuste et économiquement inefficace, la décision d'abroger cette disposition est prise par le nouveau gouvernement au printemps 2013.

Alors que plusieurs villes ou agglomérations décident de ne plus appliquer cette injustice, rejoignant de ce fait celles ayant eu le courage de ne pas la mettre en place, notre municipalité fait la sourde oreille et nous rétorque ne pas vouloir être hors la loi.

Donc on ne nous enlèvera pas le jour de carence tant que le décret ne sera pas passé.

Nous agents territoriaux de la ville de Valence, demandons l'arrêt immédiat de l'application de ce jour de carence sans attendre le décret d'application.

NOM	PRENOM	COLLECTIVITE	SIGNATURE